

Convention d'administrateur

Auteur: Me Frédéric Dechamps, avocat

AVERTISSEMENT

Ce document est une version d'évaluation du contrat.

Il a pour seul objectif de vous informer sur l'objet de votre commande éventuelle. A défaut de commander le document, **vous ne disposez pas du droit d'utiliser le contrat.**

Si vous souhaitez utiliser ce contrat, à titre privé ou professionnel, il vous est loisible d'en commander une version éditable en suivant les instructions de la page : <http://www.droitbelge.be/commander.asp>

Le prix de la version éditable est de **55 EUR** (TVA 21 % non comprise).

Convention d'administrateur

ENTRE :

[...]

Valablement représentée par [...]

Ci après dénommée « la société »

ET :

[...]

Ci après dénommé « l'administrateur »

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

La société a exprimé le souhait que l'administrateur fasse partie de son conseil d'administration et l'assemblée générale des actionnaires l'a nommé en qualité d'administrateur de la société par décision du **[Date]**.

La société et l'administrateur ont par conséquent décidé de modaliser leurs relations comme exprimé ci après.

IL A ENSUITE ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1 – Objet

L'administrateur et la société considèrent que le bon accomplissement de la mission d'un administrateur requerra qu'il effectue les prestations nécessaires en vue d'assumer la bonne gestion de la société et qu'il peut, à cet égard, être amené à se déplacer à l'étranger.

Article 2 – Indépendance

Article non publié dans la version d'évaluation du contrat

Commentaire [FD1] :
Préciser l'identité de la société dont la personne deviendra administrateur. Il ne faut pas oublier de préciser le siège social ainsi que le numéro à la BCE

Commentaire [FD2] :
Mentionner l'identité complète de la personne qui a la capacité juridique d'engager la société

Commentaire [FD3] :
Préciser l'identité de la personne physique ou morale qui devient administrateur au sein de la société

Commentaire [FD4] :
Indiquer la date de l'AG qui a nommé l'administrateur

Article 3 – Durée

La présente convention est conclue pour une durée [...]

Commentaire [FD5] :
Insérer ici la durée du mandat de l'administrateur

Au cas où l'une des parties souhaiterait mettre fin aux fonctions de l'administrateur, elle notifiera dans la mesure du possible ses intentions à l'autre partie au moins **[Nombre]** mois à l'avance, sans préjudice au droit de la société de mettre fin à tout moment au mandat de l'administrateur.

Au cas où l'une des parties violerait une disposition de la présente convention ou que l'administrateur commettrait une faute grave, l'autre partie exigera, préalablement à toute autre mesure, une explication du comportement fautif et une correction des conséquences de l'acte incriminé.

A défaut d'explication ou de correction si la faute ne peut être corrigée et sans préjudice au droit de révocation *ad nutum* du mandat de l'administrateur et des actions spécifiques en responsabilité prévues au bénéfice de la société par le Code des Sociétés, la partie demanderesse pourra mettre fin aux fonctions de l'administrateur sans notification préalable.

Article 4 – Rémunération

La rémunération de l'administrateur sera calculée comme suit :

Commentaire [FD6] :
Il ne s'agit que d'un exemple, toutes les formules sont acceptables. Le mandat peut même être exercé à titre gratuit.

Article non publié dans la version d'évaluation du contrat

Article 5 – Frais

La société remboursera tous frais avancés par l'administrateur pour son compte et notamment un forfait pour frais de représentation de **[Montant]** Euros par mois.

Commentaire [FD7] :
A nouveau, il s'agit d'un exemple. D'autres modalités peuvent bien entendu être envisagées

La société mettra à disposition de l'administrateur un véhicule convenant à sa fonction et prendra en charge la totalité des frais de fonctionnement du véhicule. L'administrateur remboursera à la société un montant de l'ordre **[Montant]** Euros par an correspondant à son usage privé.

Article 6 – Assurances

La société inclura l'administrateur dans son plan de couverture extra légale actuel (assurance groupe) et versera à ce titre une prime annuelle de l'ordre de **[Montant]** Euros.

Article 7 – Confidentialité

Tant pendant la durée de la présente convention que par après, l'administrateur observera la plus stricte confidentialité sur toutes informations concernant la société et notamment ses produits, sa structure et son organisation commerciale et financière.

Article 8 – Loi applicable et juridiction compétente

La présente convention est soumise au droit belge.

En cas de litige, les parties tenteront dans un premier temps de se concilier. A défaut d'accord, seuls les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de **[Lieu]** seront compétents.

Ainsi fait à [Lieu], le [Date] en autant d'exemplaires originaux que de parties ayant un intérêt distinct, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Signatures